

Amicale des podofocseniors du Chablais

- Charte -

Buts :

La pratique de la randonnée à ski en pleine nature sans esprit de compétition est le premier but de l'amicale.
Le plaisir de tous les participants et la convivialité des excursions en sont d'autres objectifs prioritaires.

Composition :

L'amicale des podofocseniors du Chablais est formée au plus de 30 membres et d'une commission des courses.
Les membres sont des Femmes et des Hommes âgés de 60 ans et plus. Ces personnes sont au bénéfice d'une bonne expérience de la montagne et pratiquent régulièrement la randonnée à peau de phoque.

Commission des courses :

La commission des courses est formée de membres expérimentés. Elle propose un catalogue de courses et encadre les participants.

Evénements :

L'amicale propose une rencontre d'avant-saison, afin que les membres prennent connaissance du catalogue des courses, de l'équipement de sécurité requis et des consignes à respecter lors des sorties à ski.

Sorties à ski :

Les sorties sont organisées par la commission des courses.
Les déplacements jusque sur le lieu de la sortie à ski ont lieu en véhicule privé.
Les sorties sont réalisées par groupe de 10 membres encadrés par deux membres de la commission des courses.
Elles sont toujours organisées de façon à réduire au maximum les risques inhérents aux activités sportives hivernales.
Par danger d'avalanches de niveau 4 (Bulletin de l'Institut Suisse des Avalanches), la sortie à ski est annulée.
Le trajet des sorties de l'Amicale n'emprunte pas les glaciers.
Les participants doivent être capables de suivre le groupe auquel ils adhèrent au rythme de l'ensemble de celui-ci.

Equipement de sécurité :

Les participants sont responsables du bon fonctionnement de leur matériel.
Chaque participant dispose d'un DVA, d'une sonde avalanche, de couteaux et d'une pelle solide (genre aluminium).
Le groupe dispose d'un moyen de communication satellitaire.

Rôle de la commission des courses :

Les membres de la commission établissent le catalogue des courses de la saison en appliquant les règles édictées par le SLF (3x3).
Ils effectuent une reconnaissance du parcours de la sortie dans les jours qui précèdent l'événement.

Ils vérifient le bon fonctionnement du matériel de sécurité et conduisent les groupes lors de la sortie.

Un membre de la commission est désigné chef de course à chaque sortie.

En cas de détérioration atmosphérique subite, les membres de la commission peuvent interrompre la sortie.

Rôle des participants :

Les participants se conforment aux instructions des membres de la commission.

Ils ne s'écartent pas du groupe sans en informer un membre de la commission.

Responsabilité :

La participation à la sortie se fait sous la seule responsabilité du participant. Il veille à être au bénéfice d'une couverture accident, porte sa carte personnelle d'urgence et sa carte d'assurance.

Finances :

Les membres de la commission des courses se mettent bénévolement à disposition de l'amicale.

Les frais inhérents aux reconnaissances, à la logistique (site internet) sont pris en charge par l'amicale.

Un membre de l'amicale gère la caisse de celle-ci.

Les participants véhiculés sur le lieu de la sortie s'acquittent auprès du chauffeur d'un montant de 5 SFr dans le Chablais et 10 SFr à l'extérieur.

Monthey, le 6 décembre 2018.